

<p><b>CONNAISSANCES</b></p> <p><b>Thème 1 - Les missions et l'organisation du collège</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lieu d'apprentissage, de transmission et de construction des savoirs, d'échanges.</li> <li>- Un lieu avec des acteurs différents, où l'on peut s'impliquer et devenir autonome.</li> </ul> <p>Toute collectivité a des règles nécessaires à son fonctionnement. Au collège, chacun a des droits, des devoirs et un rôle différents selon le statut et l'âge.</p> <p>Dans les établissements publics, la laïcité est un principe fondamental.</p> <p><b>Thème 2 - L'éducation : un droit, une liberté, une nécessité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inégalités face à l'éducation en France et dans le monde : filles/garçons, enfants handicapés, différences sociales...</li> <li>- Une conquête à poursuivre : le sens et les finalités de l'école</li> </ul>	<p><b>DÉMARCHES</b></p> <p>Être autonome nécessite de maîtriser des capacités fondamentales définies dans le socle : avoir des méthodes de travail, savoir travailler en équipe, développer sa capacité de jugement et son esprit critique, être capable de rechercher l'information, prendre des initiatives... Pour les faire acquérir, l'enseignant varie les démarches pédagogiques : par exemple l'utilisation du CDI, le travail de groupe...</p> <p>L'élection des délégués est l'occasion d'étudier les règles de la vie démocratique (le principe de la représentation, le suffrage universel, le vote secret) de façon concrète.</p> <p>On part du règlement intérieur du collège pour montrer que la laïcité est à la fois une valeur et une pratique.</p> <p>Les discriminations qui existent dans l'accès à l'éducation doivent être étudiées à partir d'exemples, en France et dans le monde.</p> <p>Les grandes étapes de l'histoire de l'éducation en France peuvent venir à l'appui de cette réflexion.</p>
<p><b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (art. 28)</li> <li>– Préambule de la Constitution de 1946 (paragraphe 13)</li> <li>– Loi du 15 mars 2004, sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics, modifiant le code de l'éducation, art. L 141-5-1</li> <li>– Loi du 11 février 2005, sur les personnes handicapées, dispositions générales (art. 2), modifiant le code de l'action sociale et des familles, art L 114-1 et 2</li> <li>– Extraits du règlement intérieur du collège</li> <li>– Extraits du Guide juridique de l'internet scolaire, janvier 2004</li> </ul>	

### démarche

**I.O. Introduction aux programmes :** l'EC doit être liée à la vie scolaire, favoriser les projets interdisciplinaires et reposer sur des actions concrètes avec les élèves.

Cette première partie du programme d'EC pourrait être avantageusement intégrée aux tâches du PP de 6e lors de l'accueil de la rentrée et des premières heures de vie de classe. A ce titre l'enseignant d'EC pourrait préparer un dossier pour chaque PP en vue de formaliser au bénéfice de l'enseignement EC les points abordés.

Les documents de référence constituent des ressources dans lesquelles on peut piocher pour aborder les grands textes.

### objectifs

connaissances : les lieux et les acteurs de la vie au collège, les lois Ferry (1881-1882)

notions : la laïcité, le règlement intérieur

compétences : compléter et utiliser un plan, B2I

attitude : se sentir respecté et respectueux de son collège

## I. qu'est-ce qu'un collège ?

plan du collège + carnet de correspondance

Partir de l'entrée du collège. Relever les éléments qui identifient le collège (nom, drapeaux...) et les valeurs qu'il affiche (devise de la République Liberté – Egalité – Fraternité + laïcité) 15'

TRACE ECRITE (cours EC)

**Le collège est un établissement public** (drapeau tricolore et drapeau européen) au même titre que la mairie, la gendarmerie et tous les service de l'État, de la République.

→ des lieux construits, entretenus et équipés par le conseil général (chercher une trace, le logo)

Chaque élève a un plan.

Visite de l'établissement en passant par l'administration, les salles spécialisées pour les localiser sur le plan.

Placez sur le plan tous les lieux suivants. Coloriez-les de quatre couleurs différentes selon le plan de la légende. Donner un titre souligné. Complétez la rose des vents => note

- l'administration : principal, secrétariat, gestion, salle de réunion, CPE, vie scolaire, infirmerie
- les salles spécialisées : labos SVT Sces Phys, Techno, atelier, musique, arts plastiques, CDI, étude...
- les salles de cours (à numéroter)
- les espaces communs (FSE, réfectoire, couloirs, toilettes, casiers, escaliers...)

→ des personnels fonctionnaires recrutés et payés par l'État.

remplir le carnet de correspondance p.1

→ une mission de service public d'apprentissage, de transmission et de construction des savoirs, d'échanges (I.O.). La scolarité est obligatoire, gratuite et laïque depuis les lois Ferry de 1881-1882.

## II. quelles sont les règles ?

Faire un travail sur le règlement intérieur pour développer une appropriation par l'élève.

### LE REGLEMENT INTERIEUR – PREAMBULE

Le collège Théodore DESPEYROUS est un établissement public local d'enseignement (EPL) du second degré dont la raison n'est pas seulement l'instruction mais encore la formation de la femme et de l'homme citoyens de demain ainsi que la préparation de l'individu à jouer un rôle actif et responsable de la société où il vit.

L'ensemble des membres de la communauté scolaire se doit d'œuvrer pour :

- garantir les principes de laïcité
- observer le devoir de tolérance en organisant le libre débat dans le respect de la personnalité et des convictions d'autrui
- reconnaître l'égalité de tous en éliminant les ségrégations de fortune, de nationalité, de sexe, d'intelligence
- respecter la démocratie qui trouve son expression normale au sein des différents organismes qui participent à la vie de l'établissement
- assurer les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et respecter le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence et d'en réprover l'usage
- développer la notion de respect de l'intégrité physique, morale et psychologique d'autrui
- développer la capacité de dialogue, de communication et d'échange comme alternative à la violence individuelle, de groupe ou communautaire.
- organiser l'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité dans l'établissement, ainsi que sa prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités à caractère éducatif (F.S.E., auto discipline...)

Le présent règlement, adopté au Conseil d'Administration, vaut loi commune interne pour l'ensemble des membres de la communauté scolaire. Il est affiché dans le collège et, par ailleurs, il est diffusé au début de chaque année scolaire.

Relevez dans le texte les expressions qui répondent aux questions : travail sur la langue et la formulation des réponses (faire référence à la question, éviter être et avoir...)

- qu'est-ce qu'un règlement intérieur ? loi commune interne de l'établissement
- à qui s'applique-t-il ? à tous les membres de la communauté scolaire
- qui décide de ce règlement intérieur ? le CA (expliquer)

souligner

- en bleu la mission de l'école d'après le paragraphe introductif : l'instruction, la formation du citoyen de demain, la préparation de l'individu à jouer un rôle actif et responsable dans la société
- en vert l'obligation de l'élève : participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité dans l'établissement
- en rouge les valeurs du service public d'éducation ? laïcité tolérance, égalité démocratie, respect, dialogue, responsabilité
- en noir les attitudes à combattre : les ségrégations, la violence physique ou morale
- chercher dans le reste du règlement des exemples de droits et de devoirs (obligations) pour l'élève.
- éventuellement chercher le passage sur les signes religieux.

### **III. comment fonctionne un collège ?**

Comme le montre l'élaboration du règlement intérieur le collège fonctionne sur le modèle d'une démocratie.

des représentants => d'élèves, de parents, des personnels... représentés au CA sur le principe 1 personne = 1 voix ; expliquer les missions du CA ; calendrier scolaire, règlement intérieur, sorties pédagogiques, structures (classes, options)

des débats dans la liberté de parole avec respect d'autrui (règles de politesse, de vocabulaire)

préparation de l'élection des délégués, réfléchir à une organisation formelle à l'échelle de tout le collège

Définir son rôle, ses qualités => avis de candidature, construction d'une argumentation de campagne avec son suppléant, réalisation d'une affiche

composition et missions du conseil de classe (travail d'information fait par les délégués à la suite du 1er conseil)

### **IV. un collège pour tous**

Avec l'ouverture prévue de 200 U.P.I. (unités pédagogiques d'intégration, dispositif d'accueil en milieu scolaire d'élèves en situation de handicap), un travail peut être mené sur l'école et le handicap.

Possibilité aussi de travailler sur la question des enfants sans papiers, sur une association comme Education sans frontière, Aide et Action.

Loi du 11 février 2005 sur les personnes handicapées.

Article L. 114 : Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

(...)

Article L. 114-1 : Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire (...).

Article L. 114-2 : Les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations, les groupements, organismes et entreprises publics et privés associent leurs interventions pour mettre en œuvre l'obligation prévue à l'article L. 114-1, en vue notamment d'assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables.

A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées.

### **V. visite du musée de l'école publique de Saint Clar ou étude d'une association comme Aide et Action**

Fiche d'étude à partir du site internet.

validation compétences du B2I

**B.O. Thème 1 - Les missions et l'organisation du collège**

- Un lieu d'apprentissage, de transmission et de construction des savoirs, d'échanges.
- Un lieu avec des acteurs différents, où l'on peut s'impliquer et devenir autonome.

Toute collectivité a des règles nécessaires à son fonctionnement. Au collège, chacun a des droits, des devoirs et un rôle différents selon le statut et l'âge.

Dans les établissements publics, la laïcité est un principe fondamental.

**I. Découverte du collège**

MATERIEL : plan du collège + carnet de correspondance + crayon à papier

VISITE DU COLLEGE 1h

Partir de l'entrée du collège. Relever les éléments qui identifient le collège (nom, drapeaux...) et les valeurs qu'il affiche (devise de la République Liberté – Egalité – Fraternité + laïcité) 15'

LA TRACE ECRITE SERA ELABOREE EN COURS D'EC

Chaque élève a un plan. Visite de l'établissement en passant par l'administration, les salles spécialisées pour les localiser sur le plan.

Placez sur le plan tous les lieux suivants. Et remplir au fur et à mesure le carnet de correspondance p.1

- l'administration : principal, secrétariat, gestion, salle de réunion, CPE, vie scolaire, infirmerie
- les salles spécialisées : labos SVT Scs Phys, Techno, atelier, musique, arts plastiques, CDI, étude...
- les salles de cours (à numéroté)
- les espaces communs (FSE, réfectoire, couloirs, toilettes, casiers, escaliers...)

Coloriez le plan de quatre couleurs différentes selon la légende.

Donnez un titre souligné.

Complétez la rose des vents.

Le collège est un établissement public (drapeau tricolore et drapeau européen) au même titre que la mairie, la gendarmerie et tous les service de l'État, de la République.

- des lieux construits, entretenus et équipés par le conseil général (chercher le logo)
- des personnels fonctionnaires recrutés et payés par l'État.
- une mission de service public d'apprentissage, de transmission et de construction des savoirs, d'échanges (I.O.). La scolarité est obligatoire, gratuite et laïque depuis les lois Ferry de 1881-1882.

**II. Le fonctionnement du collège**